

LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE LANGRES  
A UN CATHOLIQUE.

Langres, en la fête de Saint-Bonaventure, 14 juillet 1845.

Monsieur,

Vous me faites l'honneur de me demander ce qu'il faut penser des dernières nouvelles venues de Rome, et ce qui en doit résulter pour l'Église en France. Sans me croire capable de saisir dans toute son étendue la portée de ces graves événements, je vais, pour répondre aux sollicitudes de votre zèle, exposer avec simplicité les réflexions qu'ils m'inspirent.

A mon avis, malgré ce qu'ils ont de contraire à nos prévisions, ces événements peuvent néanmoins nous offrir des motifs abondans de consolations et d'espérance.

1<sup>o</sup>. Et, pour commencer par le fait même qui est aujourd'hui l'objet des préoccupations et des commentaires, si l'on réfléchit froidement sur cette disposition prise à l'égard des Jésuites par leur général, après et malgré les déclarations des évêques en faveur de la Compagnie, n'est-il pas évident que tout y est honorable pour notre cause, et que tout s'y résume en des procédés mutuels de délicatesse et de générosité entre les évêques et les Jésuites?

Ces derniers étaient en butte aux préventions et aux menaces publiques : on invitait les évêques à les sacrifier, ou du moins à les désavouer ; on espérait opérer leur dissolution par le concours de l'épiscopat, et, pour y parvenir, on représentait que le clergé tout entier avait à souffrir des haines auxquelles ils étaient en proie. Les évêques ont répondu : « Les Jésuites, en tant que religieux, sont l'œuvre de l'Église ; en tant que citoyens, ils ont à la liberté de conscience des droits qui nous sont communs avec eux. Ils nous sont chers à ce double titre ; nous les soutiendrons, nous souffrirons avec eux, et, s'il le faut, nous souffrirons pour eux, parce que les coups que l'on veut leur porter frapperaient sur la religion et sur la liberté de tous. Ainsi, nous ne les sacrifierons pas, nous ne les désavouons même pas. »

Les Jésuites, nous le savons, ont été profondément réjouis et reconnaissans de ces dispositions et de ce langage ; mais on leur a fait croire au loin que cette générosité de l'épiscopat à leur égard était téméraire ; qu'en acceptant l'appui des évêques, ils compromettaient certainement et gravement leurs protecteurs, et avec eux la religion tout entière.

On peut sans doute accuser ces représentations de mensonge, on peut plaindre les chefs de la Compagnie d'y avoir ajouté foi ; mais dès que les Jésuites ont accepté cette conviction, peut-on blâmer, ou plutôt peut-on ne pas admirer ce qu'ils viennent de faire ?

Ce sacrifice soudain et spontané d'eux-mêmes, ne révèle-t-il pas tout à la fois, et la pureté de leurs intentions, et leur amour pour la paix, et l'élevation de leurs sentiments, et leur disposition constante à s'immoler instantanément pour le bien public ? Ceux qui depuis quelques années les accusent, les injurient, et les menacent, pourraient-ils présenter de pareils exemples ? Toutes les apologies en paroles, tous les éloges imprimés valent-ils la justification éclatante qui résulte d'un pareil fait ? Et s'il est vrai qu'aux yeux des ennemis de la religion, le clergé catholique, sous son point de vue le moins favorable, se résume dans la Compagnie de Jésus, tellement que l'on croit avoir exprimé tous les torts possibles d'un prêtre en disant qu'il est Jésuite, n'est-ce pas un événement heureux pour l'Église, celui qui force nos accusateurs à s'incliner tous ensemble devant la sagesse, la modération et la magnanimité de cette Compagnie tant de fois maudite ?

Ainsi vous voyez, Monsieur, combien nous sommes loin d'avoir à rougir de ce qui s'est passé. On peut le réduire à deux mots.

Les évêques ont dit aux Jésuites : « Vous combattez pour la même cause que nous, vous êtes dans vos droits, nous vous soutiendrons à nos risques et périls. »

Les Jésuites ont répondu : « Nous sommes dans nos droits, mais les haines dont on nous poursuit retombent sur vous, nous aimons mieux nous retirer que de vous compromettre. »

Non-seulement il est sûr que tel a été le motif de la détermination des Jésuites, mais il est évident qu'ils n'ont pu en avoir un autre, puisque jamais ils ne s'étaient trouvés plus fortement soutenus et par tous les pieux fidèles, et par l'épiscopat, et par le Saint-Siège, dont le refus positif et persistant aux instances de l'ambassade française, était, pour les Jésuites de France, une inviolable garantie.

L'honneur de notre sainte cause reste donc parfaitement intact, ou plutôt il reçoit de cette circonstance même un nouvel éclat.

2<sup>o</sup>. Maintenant, les principes sur lesquels nous nous appuyons en sont-ils altérés, ou nos droits affaiblis ? Il me semble au contraire que les uns et les autres en deviennent et plus nets et plus forts.

D'abord, ces principes et ces droits viennent de recevoir la sanction du Saint-Siège : la déclaration des cardinaux et le refus persévérant du souverain Pontife semblent ne reposer que sur eux. Or, jamais, depuis 1830, la cour de Rome n'avait laissé entrevoir officiellement sa pensée sur ce point. Tous les catholiques de France sont donc aujourd'hui plus sûrs que jamais qu'en fait de liberté de conscience, ils ont des droits constitutionnels reconnus et protégés par le chef de l'Église.

Mais la puissance de ces droits sacrés n'est-elle pas d'ailleurs rendue manifeste par la position même que le gouvernement a prise dans cette affaire ? S'il eût pu, comme on l'y invitait, les briser en nos mains par voie administrative, est-ce qu'il ne l'eût pas fait ? Est-ce qu'il ne savait pas qu'une telle négociation avec Rome fournirait contre lui des armes à toutes ces factions irréligieuses auxquelles il se croit obligé de faire tant de concessions et de sacrifices au détriment de l'Église ? Est-ce que d'ailleurs de telles négociations en de telles matières ne sont pas désavouées et par les principes fondamentaux de son gallicanisme, et par ses habitudes d'indépendance envers la religion ?

On peut donc affirmer, en toute certitude, que le gouvernement n'a négocié que parce qu'il lui était impossible d'agir directement lui-même, sans devenir manifestement inique et matériellement persécuteur.

Au reste, vous avez vu que les feuilles qui ont les confidences du pouvoir avouent ingénument aujourd'hui que l'on n'eût pas pu poursuivre ni administrativement, ni juridiquement, les Jésuites sans violer le concordat et la charte.

Il est donc bien démontré, Monsieur, que nos principes et nos droits n'ont pu que gagner à ces derniers événements.

3<sup>o</sup>. Mais quels seront les résultats de la concession faite par les Jésuites ?

Le premier résultat, c'est que nous n'aurons plus à nous occuper d'eux. Ils se sont mis hors de cause, ils se sont, pour ainsi dire, placés hors la loi ; ils ont quitté le front de l'armée sainte où se trouvait naturellement leur poste ; ils ont abdiqué pour leur compte des droits incontestables ; ils nous ont mis dans l'impossibilité de les défendre.

Le second résultat qui est la conséquence du premier, c'est que les questions soulevées entre l'Église et l'État vont devenir beaucoup plus claires et plus franches.

En demandant que les Jésuites fussent sacrifiés, le gouvernement a dit et redit par tous ses organes que les autres communautés religieuses n'étaient nullement comprises dans cette attaque, et que surtout l'Église, loin d'y rien perdre, ne pouvait qu'y gagner.

C'est à lui maintenant à tenir sa promesse. Le voilà en présence d'un engagement solennel. S'il l'accomplissait loyalement, à coup sûr nous ne le troublerions pas dans une œuvre de régénération chrétienne et de pacification religieuse ; nous lui offririons même bien sincèrement au besoin notre faible concours.

Mais si, contrairement à sa parole publiquement donnée, le gouvernement continuait à forger des chaînes pour nos consciences ; si, maintenant qu'il ne peut plus nous confondre avec les Jésuites, il attaquait directement l'Église, ou dans ses institutions, ou dans ses œuvres, ou dans ses enseignemens, ou dans ses chefs, combien notre résistance en deviendrait plus manifestement légitime, notre position plus puissante, et surtout nos réclamations mieux comprises !

Mon avis est donc qu'il n'y a rien à faire en ce moment, si ce n'est : 1<sup>o</sup>. continuer à répandre sans bruit les saines doctrines ; 2<sup>o</sup>. observer attentivement la marche que l'on va prendre ; 3<sup>o</sup>. signaler ce qui pourra révéler une tendance quelconque vers le bien ou vers le mal, c'est-à-dire vers la liberté ou la servitude des consciences.

Désirons sincèrement la paix, mais soyons toujours prêts pour le combat.

4<sup>o</sup>. A ceux qui prétendent que les luttes soutenues depuis quelques années par les catholiques ont affaibli l'empire de la religion, nous trouvons entre autres une réponse péremptoire dans les circonstances mêmes qui font l'objet de cette lettre, en les mettant en rapport avec ce qui se passa sous la restauration à l'égard des Jésuites.

L'orage soulevé contre eux en 1828 n'était certainement pas plus redoutable que celui dont nous sommes témoins aujourd'hui ; il n'était fortifié ni